



Abandon de poste que faire

Par **SamIher77370**, le **04/09/2018** à **08:33**

Bonjour

Je suis actuellement en abandon de poste

Dois Je réceptionner les lettre recommdr?

Mon directeur ma dit de ne pas réceptionner les lettre recommandée et d'autre me dise de les réceptionner

J'aimerais savoir est ce qu'il fait réceptionner les courrier de mon directeur ou pas?

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/09/2018** à **09:01**

Bonjour,

Il ne me paraît jamais à conseiller de ne pas savoir ce que contient une lettre recommandée et je ne vois pas en quoi cela gêne l'employeur que vous en preniez connaissance...

De plus, cela ne peut qu'allonger la procédure le temps que la lettre recommandée revienne avec la mention "non réclamée"...

L'abandon de poste reste une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **miyako**, le **06/09/2018** à **21:36**

Bonsoir,

Vous êtes en abandon de poste et votre directeur,vous dit de ne pas réceptionner les lettres AR . J'en déduis que vous avez toujours des contacts avec l'entreprise, étrange abandon de poste.

Si vous avez fait un arrangement avec votre directeur,pour un licenciement "négocié" attention quand même à d'éventuelles mauvaises surprises.C'est une supposition ,vu la question posée.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **06/09/2018 à 22:31**

Bonjour,

Ce ne serait pas nouveau quand on a un peu d'expérience de la chose que l'employeur conseille l'abandon de poste par exemple en refusant une rupture conventionnelle que l'on fasse des suppositions ou pas car cela ne fait pas avancer le sujet...

Par **SamIher77370**, le **07/09/2018 à 06:15**

Bonjour

Non cette entreprise ne fait pas de rupture conventionnelle

Le directeur propose donc l'abandon de poste

On en a longuement parler avant ma reprise

Et la j'en peu plus entre la route les horaire et une chef enfin bref

Mon directeur est quelqu'un de correcte et humain

Il m'envoi un message des qu'une lettre part

Je pense que je vais les réceptionner comme on me l'a conseiller

Merci pour vos réponse

Par **Visiteur**, le **07/09/2018 à 08:45**

Bonjour

Il est insensé de conseiller de ne pas prendre le courrier.

Par **P.M.**, le **07/09/2018 à 08:56**

Bonjour,

C'est ce que l'on pouvait penser avec un peu d'expérience qu'il se passait...

Si le directeur était correct et humain, il accepterait la rupture conventionnelle qui est un procédé légal...

Il n'y a aucune raison d'ajouter à l'abandon de poste qui ne l'est pas le refus de réception des lettres recommandées...